

Les Petits Sabots de Trégonneau

Centre équestre-Poney-club et Ferme pédagogique
Le Haut-Trégonneau 44550 Montoir de Bretagne
Tél : 02 28 54 08 17 – Courriel: lespetitssabotsdetregonneau@gmail.com

CONTRAT D'INSCRIPTION ET CONDITIONS DE VENTE

En vigueur pour toutes les activités équestres pratiquées aux Petits Sabots de Trégonneau

2/5 ans

6/8 ans

9/18 ans

18 ans et +

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET CONDITIONS POUR LA PRATIQUE EQUESTRE

FORFAIT ANNUEL

- **INSCRIPTION** : l'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait annuel comprend 36 séances, du 5/09/2018 au 6/07/2019, hors vacances scolaires
- **REGLEMENT DU FORFAIT** : l'inscription au forfait est annuel et le règlement s'effectue en une fois. Différentes possibilités d'encaissement sont proposées. Les prix des forfaits annuels incluent des frais de dossier qui ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.
- **RECUPERATION** : l'utilisateur malade, en déplacement professionnel ou scolaire, a la possibilité de récupérer 3 séances par trimestre pour les poneys et de façon illimitée pour les chevaux

STAGES : Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées.

AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES : les inscriptions aux animations, perfectionnement, et à toute autre prestation sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Elles ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

RETARD DE PAIEMENT Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme initialement due.

TARIFS ET TVA SUR LES PRESTATIONS EQUESTRES Les tarifs des prestations équestres sont TTC. Ils comprennent deux prestations qui donnent lieu à l'application de deux taux de TVA : Droit d'accès et d'utilisation des installations sportives (TVA 5.5%) et enseignement ou pension (TVA 20%). Le prix détaillé de chaque prestation avec la ventilation des deux taux de TVA, est consultable sur les grilles tarifaires affichées aux différents accueils (base INSEE mars 2018 :101.22). Ces deux taux de TVA sont applicables sous réserve de modification de la législation. Les tarifs sont réévalués chaque année au 1^{er} mars en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation des services récréatifs net culturels pour l'ensemble des ménages de France.

NIVEAU EQUESTRE-GALOPS Lors de son inscription au forfait et plus généralement à toutes les prestations équestres (stages, perfectionnement, etc...) le cavalier s'engage à être titulaire du galop fédéral correspondant au niveau de la reprise qu'il va intégrer. Le cavalier s'engage à en être titulaire au plus tard avant le début du forfait ou de la prestation équestre. A défaut, le cavalier pourra être intégré dans une reprise ou prestation de niveau inférieur.

LICENCE-ASSURANCE : Pour pratique l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider, et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le centre équestre et le poney club LES PETITS SABOTS DE TREGONNEAU de cette responsabilité. Chaque usager a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE ou auprès de toute autre compagnie d'assurance.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR : Discipline et sécurité

Tout cavalier souhaitant effectuer une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant l'établissement peut l'effectuer soit en demandant un rendez-vous avec le gérant de l'établissement, soit en lui écrivant une lettre ou un courriel à l'adresse suivante :

lespetitssabotsdetregonneau@gmail.com.

L'enseignant est la seule personne pouvant intervenir lors des reprises. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons. Si l'enseignant l'estime nécessaire, il pourra demander aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'enseignement.

En tous lieux et en toutes circonstances, les usagers sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des autres usagers.

Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation, aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses cavaliers ou son personnel n'est admise.

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive. Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive.

La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

TENUE ET EQUIPEMENT : Une tenue vestimentaire correcte et adaptée à la pratique de l'équitation est de rigueur au sein de l'établissement. Le port du casque aux normes en vigueur est obligatoire pour tout cavalier, y compris les propriétaires d'équidés.

Les Petits Sabots de Trégonneau

Centre équestre-Poney-club et Ferme pédagogique
Le Haut-Trégonneau 44550 Montoir de Bretagne

Tél : 02 28 54 08 17 – Courriel: lespetitsabotsdetregonneau@gmail.com

Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel (selle, harnachement, matériel pédagogique...) mis à leur disposition dans le cadre de leur pratique et de le ranger correctement dans les lieux indiqués. Le mors doit être rincé avant de ranger le filet.

REGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE

- Convivialité : le club house du centre équestre et poney-club est à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers aux heures d'ouverture de l'établissement. N'hésitez pas à entretenir la convivialité par un bonjour souriant à toute personne rencontrée.
- Horaires :
Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué
Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins, s'occuper de sa monture et ranger son matériel de sellerie
L'heure de cours, de perfectionnement, d'animation ou de stage correspondent à la prise en charge des cavaliers par l'enseignant. Es cours représentent environ 45 mn de pratique pour un cours d'une heure. Pour les enfants de moins de 6 ans, l'heure de cours est composée de 30 mn de pratique et de 30 mn d'approche du poney avec l'enseignant.
- Sécurité :
Interdiction formelle de fumer ou de vapoter dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle au regard de la réglementation en vigueur. Il est rappelé aux usagers qu'il est recommandé d'être à jour de son vaccin antitétanique..
Utiliser le parking pour les engins à moteur-
Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules.. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
Les chiens doivent être tenus en laisse et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux
Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes dans l'enceinte du centre équestre-poney-club. Aucun comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys ne sera toléré.
Les enfants mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise et durant le temps de préparation de l'équidé et le retour à l'écurie ou au pré, soit ½ heure avant la reprise et ¼ d'heure après.
En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteur légal.

DROIT A L'IMAGE ET DONNEES PERSONNELLES

L'usager ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelque soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement.
L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial.

Je déclare Mme, M (*) _____ *l'intéressé ou son représentant légal pour les mineurs*

Avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, les conditions de l'assurance annulation et ce en conformité à l'article 38 de la loi 84610 du 16 juillet 1984 puis celle du 13 juillet 1992 ainsi que du règlement intérieur du centre équestre et du poney-club LES PETITS SABOTS DE TREGONNEAU (**).

La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant LES PETITS SABOTS DE TREGONNEAU de cette responsabilité.

(**) Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, un exemplaire des conditions d'assurance, des garanties couvertes par la licence fédérale, un exemplaire du règlement intérieur sont affichés et mis à ma disposition au secrétariat du centre équestre –poney-club

Fait à Montoir de Bretagne, le

Signature

DATE DE REGELEMENT	JOUR/HEURE/NIVEAU	NUMERO DE FACTURE